1ER FÉVRIER 2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR VOTE AFFIRMATIF

DÉCISION FINALE

BOD/AV/2024/02-03 – PARAMÈTRES STRATÉGIQUES DU FINANCEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU SYSTÈME EN FAVEUR DE VANUATU

Le Conseil d'administration :

1. Conformément à la décision BOD/2023/07-01, prend note des facteurs favorables à une transformation du système à Vanuatu, y compris ceux jugés hautement prioritaires, comme indiqué à l'annexe 3 du document BOD/AV/2024/01 DOC 03.
2. Prend acte de l'évaluation du Secrétariat, présentée à l'annexe 2, des paramètres stratégiques du Pacte de partenariat de Vanuatu, reproduit à l'annexe 4.
3. Invite Vanuatu à soumettre une requête de financement pour la transformation du système d'un montant maximum de 2 500 000 dollars et approuve le report de la date limite de dépôt de cette requête au 31 août 2024, conformément à la décision FRC/2021/09-01 et aux paramètres stratégiques applicables aux financements du GPE, comme indiqué au tableau 1.

Tableau 1. Synthèse des paramètres stratégiques et allocations recommandées par le Secrétariat (tous les montants sont exprimés en dollars)

a.	Allocation indicative au titre d'un financement pour la transformation du système	2 500 000
b.	**Facteurs favorables hautement prioritaires et conditions d'accès à une allocation complémentaire*** ○ Données et éléments probants ; Volume, équité et efficience des dépenses publiques d'éducation.	
c.	**Domaine d'intervention des financements du GPE :** ○ Améliorer l'alphabétisation à l'école primaire grâce à la mise en œuvre d'un programme national de formation des enseignants en cours d'emploi sur l'alphabétisation en milieu scolaire pour les enseignants et les directeurs d'école, la conception et la distribution équitable de matériel d'alphabétisation, la participation communautaire, l'amélioration des compétences numériques et la mise à disposition en ligne de tout le matériel d'alphabétisation.	

* Résumée sur la base du Pacte de partenariat. Pour plus de détails, voir l'annexe 4.